

**DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE****REPUBLIQUE FRANÇAISE****COMMUNE D'ÉCUILLE****DÉLIBÉRATION N° 2025-08****DATE DE LA CONVOCATION**

09/01/2025

**NOMBRES DE CONSEILLERS**

En exercice 13

Présents 09

Votants 11

**DELIBERATION N°2025-08****INTERCOMMUNALITE****MISE A DISPOSITION  
PAR ANGERS LOIRE  
METROPOLE D'UN  
LOGICIEL FISCAL****CONVENTION****APPROBATION****Séance du 15 JANVIER 2025****Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 9**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

**Membres présents :**

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

**Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :**

Monsieur Eric SINTES, ayant donné pouvoir à Monsieur David BARAIZE,

Madame Virginie MARZIN ayant donné pouvoir à Madame Ophélie COSTA,

Madame Cécile Guilbert absente,

**Secrétaire de séance :** Monsieur David BARAIZE**Objet : Intercommunalité – Mise à disposition par Angers Loire Métropole d'un logiciel fiscal – Convention - Approbation**

La communauté urbaine Angers Loire Métropole dispose d'un outil informatique logiciel appelé « OFEAWeb » pour Observatoire Fiscal d'Expertise et d'Analyse, qui permet d'analyser les données fiscales.

La communauté urbaine, en 2016, a décidé de mettre à disposition de ses communes membres cet outil informatique accessible par Internet.

Seul l'assistance téléphonique à l'usage du logiciel, facturée par le prestataire à Angers Loire Métropole, est refacturée à chaque commune utilisatrice, à hauteur du montant facturé par l'éditeur.

Le marché entre Angers Loire Métropole et l'éditeur a été renouvelé. La convention doit être mise à jour afin d'actualiser les conditions tarifaires et les conditions d'accès.

VU la décision de la Commission permanente d'Angers Loire Métropole en date du 7 octobre 2024,

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la présente convention qui fixe les conditions tarifaires.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

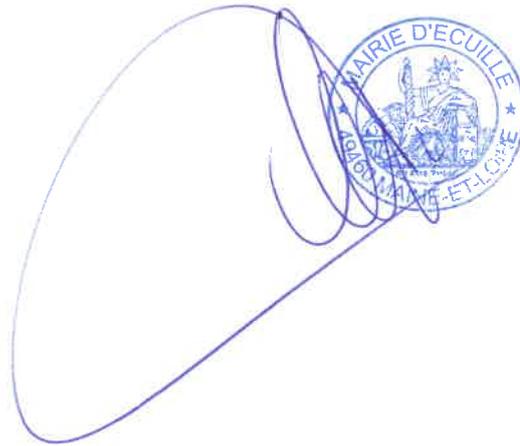
Publié le

ID : 049-214901308-20250115-DELIB\_2025\_08-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de cette convention et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

Fait à Écuillé, le 15 janvier 2025,  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
J-L. DEMOIS

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the Municipality of Écuillé and the text "MAIRIE D'ECUILLE" at the top and "MAINE-ET-LOIRE" at the bottom.